

## REUNION DU 21 AOUT 2023

Le vingt et un août deux mille vingt trois, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présent(e)s : M. Loïc Bihel, M. Michel Grivel, M. Dominique Leroux, Mme Louise Lecordier, Mme Stella Cogent, Mme Coralie Bellanger, Mme Edith Houdan, Raymond Lafosse, Mme Emilie Simonin, M. Michel Jourdan, M. Jean-Claude Proux

Excusé(es) : Mme Agnès De Saint Denis (pouvoir à Mme Gady Duquesne), M. Alain Dumont, M. Jean-Claude Leboeuf

Date de convocation et d'affichage : 03 août 2023

### **OBJET : Validation du projet et du plan de financement pour la création du parking au Bourg**

Délibération affichée du 07 septembre 2023 au 07 novembre 2023

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune du Tronquay qui est la création d'un parking au Bourg derrière l'Église.

Ce parking de 28 places donnera accès à la mairie, les écoles, la salle des fêtes, l'Église et le cimetière. Il permettra également un nouvel aménagement pour les bacs de déchets.

Le coût du projet s'élève à 67 180 € HT. Afin de le financer, madame le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

<b>TOTAL DEPENSES HT</b>		<b>= 67 180 €</b>
- <b><u>Subvention</u></b> :	APCR + (40%)	= 26 872 €
	Amendes de Police (40%)	= 26 872
- <b><u>Autofinancement</u></b> :	Commune (20%)	= 13 436 €

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire et la présentation du plan de financement pour la réalisation de ce projet, il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser le lancement du projet et de valider le plan de financement.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à 12 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention » :

- Autorise madame le Maire à lancer le projet et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Valide la plan de financement ci-dessus présenté.

### **OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados pour la création du parking situé au Bourg**

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 12  
Délibération affichée du 07 septembre 2023 au 07 novembre 2023

Pour 12  
Contre 0  
Abstention 0

Dans le cadre de la création d'un parking situé au Bourg pour un coût prévisionnel de 67 180 € HT, madame le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter une aide financière correspondant à 40 % du coût prévisionnel HT, auprès du Conseil Départemental du Calvados, dans le cadre du dispositif APCR + (Aides au Petites Commune Rurales).
- de solliciter une aide financière correspondant à 40% du coût prévisionnel HT auprès du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre du dispositif des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados et à signer tous les documents s'y rapportant.